



SYNDICATS TERRITORIAUX

Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux-Arts

LETTRE OUVERTE

Madame la Maire-Présidente,

Le 18 novembre 2020, un courrier d'interpellation en copie aux élus des différents groupes politiques de nos collectivités vous a été envoyé. Nous vous demandons notamment d'avoir un positionnement politique clair et courageux sur la question du temps de travail et son passage aux 1607 heures.

Lors des vœux 2021, sur ce même sujet, vous avez confirmé que ni la maire, ni l'équipe métropolitaine n'était demandeuse de la réforme liée à la Loi de Transformation de la Fonction Publique en expliquant que lorsqu'une loi est votée, vous devez l'appliquer.

Dans un communiqué datant du 9 février 2021, sept maires du Val de Marne, le président du Conseil Départemental du 94 et le président de l'Établissement Public Territorial « Grand Orly Seine Bièvre » refusent d'obtempérer face à cette régression sociale inédite.

A l'instar de ses homologues, dans un courrier adressé aux organisations syndicales de sa collectivité, le maire de Bonneuil-sur-Marne dénonce cette loi scélérate indiquant qu'il n'entend pas se plier aux injonctions du Préfet imposant de façon autoritaire à la collectivité le retrait de 7 jours de congés payés. Il précise même que s'il le faut, il défendra devant le Tribunal Administratif les acquis de son service public communal.

Madame la Maire-Présidente, sous couvert de votre posture républicaine, vous faites le choix d'accepter les reculs sociaux en imposant aux agents de vos collectivités la dégradation et la destruction des services publics. Pour la CGT, cette loi dogmatique n'a pour objectif que de diminuer la masse salariale et l'emploi public.

Pour rappel, en 2014 et 2015, vous avez su répondre sur votre gestion aux rapports de la cour régionale des comptes concernant la ville de Nantes et la métropole notamment lorsque cette dernière mettait en question votre gestion du personnel.

Nous ne pouvons que vous exhorte à dénoncer une loi qui remet en cause le principe de libre administration de vos collectivités garantissant un espace de liberté dans lequel les collectivités territoriales peuvent encore agir.

La CGT reste convaincue que l'augmentation du temps de travail pour les agents publics n'est pas une solution, bien au contraire. Vous avez toujours la possibilité de revoir votre positionnement sur le dossier « temps de travail » et à l'instar d'élus de votre propre majorité d'affirmer vos convictions tel que votre groupe politique a su le faire depuis le début des travaux sur la Loi de Transformation de la Fonction Publique auprès de l'assemblée nationale.

En souhaitant une nouvelle fois que vous saurez prendre des décisions politiquement courageuses contre ce recul social, veuillez recevoir Madame la Maire-Présidente, nos sincères salutations.

Copie aux élus de la majorité municipale et métropolitaine.